



Soucie avec la société credirec

Par **sonia27**, le **22/11/2009** à **14:55**

Bonjour, je vous explique la situation espérant que vous puissiez m'aider comme vous avez pu aider certaines personnes concernant un problème similaire. CREDIREC a contacté mon mari sur une ligne fixe étant à mon nom dont ma mère est la locataire du logement vu que je suis hébergée par celle-ci. Comment ont-ils trouvé mon numéro de téléphone, sachant de plus que je suis sur liste rouge. Une dame a téléphoné mardi 17 novembre 2009 en numéro privé. Une dame différente a rappelé samedi 21 novembre 2009 en numéro privé. Au premier échange téléphonique que mon mari a eu avec la première dame celle-ci lui indique qu'il est redevable de la somme de 1565.91 euros. Et lui demande donc d'honorer cette dette. Mon époux lui demande en quoi consiste cette somme. Celle-ci lui répond que ça concerne un accident de voiture causé en 2004 (nous sommes fin 2009). « En effet mon époux a eu un accident de voiture avec une de nos voisines de l'ancienne résidence où nous habitions. Malheureusement nous étions pas assurés en cette période pour soucier financièrement. Celle-ci stipule que la société qui se chargeait de son dossier c'était désisté de celui-ci et que c'était eux qui avaient repris le dossier. Mon mari lui explique alors qu'il ne peut payer cette somme dans son intégralité ayant 3 enfants à charges et moi-même assumé financièrement. Celle-ci lui propose donc de payer cette somme en 7 fois soit 7 mensualités de 223.70 € et GRR il lui est impossible de payer chaque mois une somme pareille. Celle-ci indique qu'elle peut aller jusqu'en 9 fois, soit 9 mensualités de 173.99 € et lui indique alors qu'il doit lui faire parvenir par courrier 9 chèques de la somme de 173.99 € chacun. Il est interdit à quel qu'en soit l'organisme de demander plusieurs à l'avance. Mon époux lui explique qu'il n'a pas de chèques en sa possession et ne peut d'ailleurs pas en posséder. Elle explique qu'il faudrait qu'il voit avec son entourage afin qu'il trouve une personne qui accepte de lui faire ses 9 chèques que le service encaissera un par un mois par mois. N'ayant pas de chèque et ne voulant pas engendrer la responsabilité de qui que ce soit mon époux lui propose un autre mode de paiement, mais non la dame de credirec reste sur un seul mode de règlement « par chèque » il n'y a que ce mode de règlement et lui indique que si il ne lui

faisait pas parvenir de règlement par chèque le dossier irai au tribunal etc.... rnrnMon époux lui répond donc que quand il se trouvera devant monsieur le juge il lui expliquera qu'il ne refuse pas de payer mais qu'il ne peut pas payer par chèque. rnrnElle lui indique qu'elle lui faisait parvenir un échéancier par voie postale qu'il devra retourner signé accompagner des 9 chèques . rnrnrnNous avons donc reçu le vendredi 20 novembre 2009 une lettre de confirmation de proposition amiable avec les modalités de versement rnrnCitées ci-dessus. La personne ayant signé cette lettre daté du 19 novembre 2009 est Séverine J . rnrnSamedi 21 novembre 2009 pareil un appel en numéro privé vers les alentours de 10H00 du matin une autre personne différente de la première demande à parler à mon époux donnant juste son nom lui ayant demandé (malheureusement je ne m'en souviens pas) et je n'ai pas pensé à le noter. rnrnCelle-ci lui répète un peu en gros ce que la première personne lui avait dit , mon époux lui à son tour lui re-explique la situation et l'impossibilité de payer par chèque. rnrnAu bout d'un moment j'en ai eu marre qu'elle lui tienne la conversation pour une chose qui de toute façon ne pouvait être réglée dans l'immédiat tout du moins et j'ai conseillé mon époux (qui était toujours au téléphone avec elle) de leur envoyer une lettre recommandée avec AR stipulant tout ce qui est cité ci-dessus. Malgré ça elle continuait à insister et la conversation s'est terminée en stipulant de la part de cette dame que le dossier allait aller au tribunal. rnrnNous n'avons pas envoyé l'accord de la lettre de confirmation de proposition amiable ni de règlement. rnrnJ'ai vu sur différents sites que ce n' était pas vraiment légal. rnrnEt maintenant je voudrais savoir si au final il ont le droit de nous réclamer cette somme vu que comme le stipule certains écrits de différents sites il y a prescription sachant que le dernier paiement date de presque 4 ans . rnrnMon époux devait payer au fond de garantie une somme qui dans mes souvenirs n'était pas le même montant que celui donné par la société CREDIREC . Étant donné que le fond de garantie s'est déchargé du dossier comment ça se passe? rnrnQue devons nous faire?

Par **laure**, le **30/11/2009** à **18:19**

je suis dans la même position que vous mais moi c'est 10 chèques que cette même société me réclame je suis au RSA et c pour un crédit de voiture que mon ex a fait à mon nom mais j'ai gardé la voiture ouf !! mais je n'ai rien pu donner à la vraie maison de crédit et eux ne m'ont rien réclamé depuis 2005 ???? donc que faire cette maison Credirec est bizarre non ??